

# L'ECHO de L'EGOUT

FEUILLE D'INFORMATION PUBLIEE PAR LA COMMISSION  
NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES asbl.

Février 1982 Numéro 14

## Edito.

"C'était un fervent défenseur de l'idée de garder les grottes aussi proches que possible de leur état naturel, insistant pour que les sentiers de passage soient étroits et que les explorateurs aient de solides raisons pour en sortir.

Il voulait que les gens à qui il montrait la grotte la voient comme une grotte sauvage, comme il l'avait vue le premier."

Ces lignes sont extraites du livre retraçant les explorations à Mammoth Cave, le plus long réseau de grottes du monde.

Et, de fait, en de nombreuses galeries, pourtant larges, j'ai pu constater que le sol était demeuré vierge presque partout, excepté une piste respectée par tous malgré de nombreux passages. J'ai pu constater le même respect à Ogoŷ Ffynnon Ddu (Pays de Galles) le plus long réseau anglais, où le sentier est - par endroit - balisé par du ruban de signalisation.

Signalisation ou pas, je dois avouer combien il est agréable de visiter une cavité dans son état d'origine, combien il est appréciable d'avoir vu que nos prédécesseurs ont évité au-

tant que possible d'y laisser leurs traces.

Et la consternation que j'ai ressentie en parcourant la grotte du Mont des Roches - ou grotte des Trois - en constatant que cette idée n'avait pas effleuré les nombreux touristes souterrains qui ont eu la chance de fouler une cavité dans son état originel ...

Je ne parle pas d'impossible : la découverte, l'exploration d'une cavité ne peuvent se faire sans traces, mais **LIMITONS AU MAXIMUM LES MARQUES DE NOTRE PASSAGE :**

- suivons les traces des premiers explorateurs : même sur sol argileux, à fortiori dans les endroits concrétionnés; tâchons de laisser le plus possible d'espace vierge !

respectons les concrétions : c'est banal de le dire, mais même au cours de descentes encadrées (par exemple à la Vilaine Source), des gens en brisent encore par inattention. A chacun d'entre nous de le répéter inlassablement.

Évitons la spittite : plus de 10 spits par puits dans de nombreux gouffres ... nous ne sommes pas des ferrailleurs !  
Même si ceux de nos prédécesseurs ne sont pas idéalement placés, sauf danger réel, ne contribuons pas à dénaturer le

peu d'espaces sauvages qui nous restent.

**UNE GROTTÉ N'EXISTE QU'UNE FOIS !!!**

Nous sommes nombreux à la visiter; tâchons que nos successeurs puissent la voir telle que nous avons eu le privilège de la faire, et ne contribuons pas à en faire des couloirs de métro, au sol dammé et aux parois couvertes de graffitis.

Pour que cette idée aie une chance de se propager, il ne suffit pas de l'approuver ; non seulement,

à nous spéléologues confirmés, de la faire partager et appliquer par ceux qui nous accompagnent et accompagneront un jour sous terre.

Je pense ici surtout aux débutants que nous formons et guidons; nombreux sont ceux qui "font de la spéléo avec des copains", après avoir été guidés une ou deux fois par des spéléos plus expérimentés. Et ceux là sont souvent les plus étrangers au respect des cavités. Peut-être par manque d'information ?

Je préfère croire que ce sont eux qui ont transformé la grotte des Trois en boulevard ... et que tous, vous penserez que le respect de la grotte s'apprend aussi bien qu'un noeud ou l'usage d'un descendeur.

Jean-Marc Mattlet

# Dernières nouvelles

## grotte Moreau

La carrière où s'ouvre la grotte Moreau (Bouffioulx) est devenue un dépôt d'immondices officiel immense.

De même des immondices sont jetés du haut de la falaise de la carrière du Trou Quinet (à Bouffioulx) par les riverains. L'entrée est encombrée.

Bartholeyns

## le classement d'Hotton

En 1958, un tir de mine dans une carrière exploitée par "SOCOGETRA S.A." Deux kilomètres de grottes sont découverts ... Hotton devient la troisième grotte touristique belge. La carrière poursuit cependant son avance, détruisant tout mais les dédommagements exigés par SOCOGETRA font renoncer au classement. En 1971 pourtant, le dossier est réouvert (la carrière a déjà alimenté le tarmac de l'Autoroute de Wallonie !) et après 7 ans de démarches, Hotton est classée et la carrière arrête son avance vers la grotte.

En 1979, SOCOGETRA se voit refuser une demande de dérogation au classement. Tout récemment, la société a redemandé le déclassement de 3 parcelles; mais il semble que déjà plusieurs parcelles ont été modifiées et exploitées alors que SOCOGETRA devrait posséder trois permis pour y travailler : permis d'exploiter, de modifier le relief du sol et la

dérogation au classement. En outre, SOCOGETRA demande en justice à la Communauté Française 182 millions de dédommagement.

Une réunion est prévue incessamment pour exposer aux représentants de l'Etat le point de vue des défenseurs du classement et insister pour son maintien.

## disparition de la Roquette

Non, elle n'a pas explosé ... mais c'est tout comme !

Lors d'une visite sur le terrain dans le cadre de l'inventaire des sites karstiques, force fût de constater que l'accès à cette cavité était devenu impossible. La grotte de la Roquette, à Fontaine-Valmont, d'un intérêt géomorphologique et hydrogéologique évident, repose sous la cendre rouge d'un superbe court de tennis.

Il ne reste plus aux spéléos qu'à troquer leur descendeur ... pour la raquette.

J.C. Coppenolle -

## Trou de la Corde

Nous avons constaté que l'entrée du réseau actif du Trou de la Corde a été scellée avec du béton...

nue aux spéléologues ... Il était trop tard.

Ce vide se situait à l'aplomb de la grotte de Chauvaux et de la grotte du Mont des Roches (alias grotte des Trois)

## Grotte des Trois

La grotte a été refermée par une solide dalle de béton dans le courant de l'automne 81.

SOUTENEZ L'ACTION DE LA CNPSS FAITES VOUS MEMBRE.

## Mont-Sur-Meuse

L'adjudication pour les travaux de transformations des égouts de Mont a été lancée fin novembre 81. Le collecteur prévu supprimera les rejets dans les Trous Dury et de l'Eglise.

## Sommaire

- P.1 Editorial
- P.2 Dernières Nouvelles Sommaire
- P.3-4 Libre opinion Refrappons sur le clou
- P.4 Colloque national sur la protection des eaux souterraines karstiques
- P.5-6 Grotte des Trois : un joyau se meurt...
- P.7 Affaires à suivre : halte à la vente des concrétions
- P.8 Cotisations 82

### REDACTION

Marc Mees  
Jean-Marc Mattlet

### EDITEUR RESPONSABLE

Claude De Broyer  
Avenue de la Floride 124  
1180 Bruxelles

## une nouvelle cavité à Mont? détruite avant d'être explorée...

Nous avons appris qu'une cavité avait été rencontrée au cours du forage lors de l'érection des nouveaux bâtiments de la clinique à Mont Godinne.

Mais l'entrepreneur a aussitôt rempli le vide en coulant du béton et lorsque la nouvelle est parve-

## refrappons sur le clou ... !

Cette décennie a vu une prise de conscience de la précarité et de la nécessité de notre environnement "naturel". Que ce soit pour la conservation des paysages promis à la destruction ou la défiguration, la protection d'espèces vivantes en voie de disparition, des voix s'élèvent, des écrits se rédigent, des actions s'élaborent. Cela est bien et, sans prendre une position extrémiste qui tendrait par exemple à jeter l'anathème sur toute technologie, il était temps. La pérennité de la baleine, pour citer ce cas par ticulier, constitue un test pour la survie de la civilisation humaine. Notons que ces positions ne sont pas sans danger. En effet, elles ne peuvent nous masquer l'injustice et le malheur auxquels sont livrés une majorité de nos semblables, nos frères humains.

Tout comme la baleine, le monde souterrain de nos régions très peuplées et industrialisées (...) constitue aussi un test pour notre société. Sa protection et sa conservation sont un devoir, et d'abord à nous spéléologues qui, de ce monde souterrain, sommes les découvreurs et les principaux visiteurs, mais aussi les bénéficiaires privilégiés (je ne parle pas ici de la protection des nappes souterraines ou autres problèmes de ce type). Notre responsabilité, qu'on le veuille ou non, est donc directement engagée.

Que désire le spéléologue sincère, convaincu ?, sinon profiter, "prendre son pied". Or, pour ce faire, il faut des grottes qui répondent à son attente. Celles-ci seront d'autant mieux appréciées qu'elles seront le plus proche possible de leur état primitif : peu transformées par les allées et venues, propres, intactes. Le spéléo aimera trouver dans ces cavités une atmosphère, une ambiance propice à l'exercice de son activité et avoir le sentiment qu'il peut "faire sa spéléo" librement, sans contraintes

administrative ou autres trop lourdes.

Ces divers points semblent aller d'eux-mêmes. Or, très souvent, on constate que la situation réelle en est éloignée, et les responsabilités sont nombreuses.

Comment apprécier une cavité, sportive ou facile, gouffre ou grotte concrétionnée si celle-ci s'est transformée en dépotoir ? Heureusement, et c'est à l'actif des "vrais" spéléologues, la grotte-dépotoir, devient de plus en plus rare et, en tout cas, moins flagrante. Cela n'empêche pas qu'il y ait encore de gros progrès à accomplir. Une cavité n'est pas un boulevard : un cheminement discret s'impose. On ne perturbe ainsi que le minimum du passage souterrain. Cela évite par exemple d'aller bouleverser des talus ou étendues de sédiments sableux ou argileux en bains de boue (ils ont leur intérêt, à la fois scientifique et esthétique), des gours ou coulées stalagmitiques en tableaux abstraits et absurdes. Quand la main (le plus souvent boueuse) doit se poser pour franchir un passage délicat, évitons qu'elle ne le fasse au beau milieu d'une magnifique coulée stalagmitique immaculée.

Trouver une ambiance calme est peut-être plus difficile que de visiter une cavité propre. Qu'on le veuille ou non, le nombre de grottes est très limité dans notre pays, à l'encontre du nombre de spéléos (réels ou excursionnistes). Il sera donc courant de se rencontrer, de se croiser dans les grottes. Je ne sais quelles sont vos motivations mais, en ce qui me concerne, j'aime exercer mon activité dans le calme, dans une atmosphère détendue. La guindaille n'est pas de mise sous terre, la pagaille non plus. Vu qu'il est inévitable qu'il y ait du monde dans nos grottes, un peu d'autodiscipline est indispensable. La spéléo ne peut être une activité de masse.

On ne va pas sous terre pour "rien" mais pour trouver quelque chose, propre à chacun. Chacun a donc le droit d'exercer son plaisir favori, mais en respectant le voisin.

Quant à "faire sa spéléo", la situation se détériore de

plus en plus. Nous dépendons directement ou indirectement du bon vouloir des propriétaires de grottes (privés, administrations communales, etc...), donc également des gens qui peuvent les influencer (par exemple les riverains habitants près des sites karstiques, dans le cas d'une administration communale). Cela suppose à nouveau du bon vouloir et de l'autodiscipline. Les cohortes de voitures ou autres minibus, garées n'importe comment, en partie sur la route, devant les maisons ou les entrées de champs cultivés, en travers des chemins agricoles ne peuvent pas mettre les autochtones de bonne humeur ! De même, un exhibitionisme complètement déplacé, des cris démentiels ou autres manifestations de ce genre près des maisons où des gens désirent naturellement goûter la paix ou le calme ne vont pas dans ce sens. De telles attitudes ne peuvent aller que vers un renforcement d'un "contrôle" de notre activité. Mentionnons aussi la pollution des endroits où se garent habituellement les visiteurs de grottes (qui ne sont pas tous spéléologues, activité qui suppose une certaine dignité et un respect de l'environnement). Je viens de faire récemment le Trou Manto. C'est un beau cas. D'abord, le site, magnifique, du vallon de Sollière, est menacé par un projet de carrière : première atteinte venue du monde extérieur à la spéléo. Ensuite, l'endroit où se garent maintenant les voitures, au dessus du ruisseau en face de l'entrée, est devenu un dépotoir à carburé usé, entre autre. C'est peu de chose ? C'est symptomatiquement grave. Enfin, à l'entrée de la grotte, 2 sacs-poubelles pleins sont entreposés : grand bravo aux initiateurs et exécuteurs de cette initiative, mais remarquons que si elle s'imposait, c'est dû à une situation préexistante inacceptable.

Enfin, je voudrais parler des actes de vandalisme, spécialement vis-à-vis des cavités fermées. C'est un vieux problème que je ne résoudrai bien sûr pas ici en quelques lignes. Je me contenterai de souligner certains points.

Une grotte nouvelle, ornée, laissée ouverte à tous vents

ne demeure intacte qu'un temps très court. Ce n'est pas une prise de position mais une constatation objective. Ouvrez n'importe quel journal ou revue et les exemples vous sauteront au visage. Bien sûr, les spéléologues ne sont pas nécessairement les vandales mais le résultat est le même. Il n'y a que deux solutions : éduquer les gens ou fermer la cavité. Eduquer est la bonne solution ... dans l'abstrait. Il faut rester pragmatique. Il suffit de quelques brebis galeuses et le mal sera vite fait. De plus, il ne suffit pas seulement que les spéléos prennent conscience du problème puisque dans une grotte, pratiquement n'importe qui peut y aller.

La grotte étant fermée, de curieux sentiments se font jour chez les spéléos envers les responsables de la

fermeture : déception, rancœur, esprit de vengeance. Remarquez que, même si la clef peut s'obtenir, la porte de la grotte sera quand même forcée. Il est aussi évident que des fermetures sont faites abusivement, par esprit malsain de propriété. Quelque soit le jugement porté sur cette situation, ses causes, son exécution, les conséquences ne peuvent être que préjudiciables pour tous les spéléos, par exemple des contrôles extrêmement sévères, la fermeture définitive de la cavité. On en connaît déjà quelques cas : grotte Véronika (visites très limitées vu les déprédations et pollutions), galerie des sources à Chaleux, grotte du Mont des Roches à Godinne (totalement condamnée par la propriété à l'aide d'une coulée de béton), grotte du Fayt à Jemelle.

Les voitures des spéléos commencent à être dévalisées. J'ose sespérer qu'il ne s'agit pas là d'actes provenant de spéléos. Cela fait partie d'un tout et témoigne d'une situation qui se détériore de plus en plus.

Au travers de ces quelques lignes, je n'ai pas d'autre prétention que d'exprimer des idées, mettre en avant des problèmes dont les solutions me tiennent à cœur. On peut dire que j'évoque des lieux communs, de vieilles rengaines. Il vaut mieux frapper plusieurs fois sur le même clou et avec plusieurs marteaux : nous aurons plus de chances de le voir enfoncé ! Craignons que, d'ici 10 ans, il ne reste plus que 10 grottes dignes de ce nom en Belgique et qui seront toutes interdites aux spéléologues.

Yves Quinif.

## COLLOQUE NATIONAL SUR LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES KARSTIQUES

Les 10, 11, 12 Avril 1980, s'est tenu à Besançon, le premier colloque national sur la protection des eaux souterraines des régions calcaires, organisé par la C.P.E.P.E.S.C. en relation avec la FFS l'Union Régionale des Sociétés de Protection de la Nature de Franche Comté.

Cette manifestation a mis en présence grand nombre des meilleurs spécialistes actuels du karst, des scientifiques de diverses disciplines, des élus et responsables locaux, des membres d'Associations de Protection de la Nature, des spéléologues et un important public.

Les enseignements de ce colloque ont été résumés en un volume de 460 pages. Les actes du colloque. Vous pouvez acquérir cet ouvrage pour 750F (+50F de port) à la C.R.P.S.S. 33 r. de Maelbeek 1040 BXL.

### SOMMAIRE DES ACTES DU COLLOQUE

Texte d'introduction : Les eaux souterraines des Régions calcaires en péril, par les Organisateurs du Colloque.  
L'eau dans le karst par B. BLAVOUX  
Recherches Géodynamiques Thonon  
Quelques conséquences hydrogéologiques de l'hétérogénéité du milieu karstique, par L. KIRALY. Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel.  
Structure et fonctionnement des aquifères

Tôres karstiques et transit des pollutions, par Y. BENDERITTER, S. CHATELAIN, J.C. CHERY, F. LELONG, M. LEPILLER, E. LIVROZET, B. PETITFILS et C. ZUNINO.

Hydraulicité et vulnérabilité des systèmes aquifères calcaires : reconstitution de trois sources karstiques de l'Est de la France J. MANIA Univ de Lille et S. RAMON, Agence Financière

Application des méthodes de jaugeages chimiques aux écoulements karstiques : le karst de Suran (département de l'Ain), par J.C. FOURNEAUX, Université Scientifique et Médicale de Grenoble, et R. CHANGE, Entr. Hydroforage la Vallée du Burnot et la résurgence de la Vitaine Source (Belgique), par J. AGIE, Docteur en hydrogéologie.

Vulnérabilité à la pollution du Massif des Bauges, Secteur Hte-Savoie, par C. NICOU, Laboratoire des Sciences de la Terre de l'Université de Chambéry.  
Destruction des sites karstiques et pollution conséquente des eaux souterraines : l'exemple des karsts corréziens, par C. MOURET, Docteur en hydrogéologie et spéléologie et M. PHILIPPE.  
Les eaux souterraines en péril dans le Villefranchois (Lot), par A. CHARRIÉ.  
Menaces sur le karst classique de Trieste, par M. AUDETAT, de l'UIS.

Pollution des eaux souterraines du

karst et conséquences en Franche-Comté, par la C.P.E.P.E.S.C.

Sites karstiques et aménagement du territoire en Wallonie (Belgique), par C. de BROYER, Attaché à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, Président de la Co Nationale de Protection des Sites Spéléologiques.

La pollution des eaux du Réseau souterrain de l'Ousse dans le Lot, par J.C. COUSTOU, spéléologue.

Note sur la recherche des pesticides dans les eaux de deux karsts de haute montagne par C. COSTE, Groupe Français des Pesticides, IUT de Perpignan, B. LOISELEUR, I.C.A.W.H. H. SALVAYRE, Groupe d'Etudes du Karst, IUT de Perpignan.

Quelques aspects de la pollution bactériologique et chimique des sources karstiques du Jura Neuchâtelois (Suisse), par I. MULLER, Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel.

Réflexions et remarques sur les rejets résiduels dans le karst, et la lutte contre la pollution des eaux souterraines, par Mme le Dr. GRANGE, Direction de la Prévention des Pollutions du Ministère de l'Environnement.

Ecologie microbienne et hygiène du milieu souterrain, par R. MOREAU, Université de Paris XII.

Pollution des eaux et cancer, par P. TRAN BA-LOC, CHR Besançon.

L'eau et l'approvisionnement en eau en Autriche, par H. TRIMMEL, géologue, Protection des eaux souterraines karstiques : exemple de la Haute Vallée de la Loue (Dep. du Doubs), par P. CHAUVÉ, Labo de Géologie de Besançon

La pollution chimique industrielle, par M. L. CHAPUIS, biophysicien.

Intervention anti-pollution effectuée à Morey (Jura), par J. MORAZZANI  
mesures qu'il convient de mettre en œuvre pour la protection de la qualité des eaux souterraines en région calcaire, par H. PALOC, BRGM Languedoc  
La pollution en milieu karstique : quels remèdes préconiser, par V. ÇAUMARTIN, E. N. S. B. A. N. A., Faculté des Sciences de Dijon.

Le lagunage naturel, procédé de traitement des eaux usées domestiques, par M. VAUCOULOUX, C.T.G.R.E.F., Paris.

Un canal à grand gabarit en pays calcaire : Doubs, P. PARREAUX du Comité de Liaison anti canal.

Rôle d'une revue locale dans la protection des eaux souterraines, par J.L. OBEREINER

Remarques sur la pollution des eaux souterraines et le sol superficiel, par M. POCHON, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse).

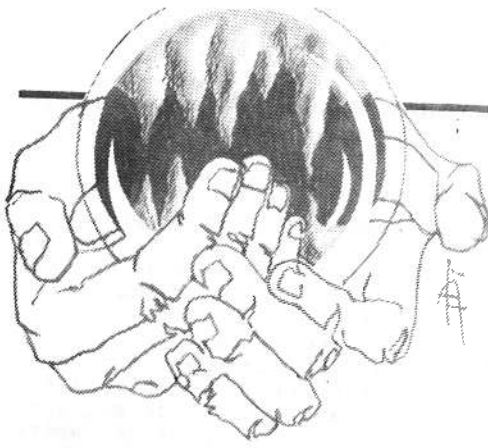
Rôle et moyens des DDASS en matière d'assainissement et de contrôle, par A. GUENIFFEY, Action Sanitaire et Sociale de Bourgogne.

Les cartes de vulnérabilité à la pollution des eaux souterraines, par M. CORNET, BRGM Besançon.

Rôle des spéléologues dans la lutte contre la pollution des eaux, par RE-NAULT, Université Claude-B Lyon I.

Complexité et contradictions entre la législation et l'application des lois concernant les eaux souterraines, par M. BAZEX, Professeur de Droit Public, Université de Haute Normandie.





# Grotte des Trois

(alias grotte du Mont des Roches)

## un joyau se meurt...

Le lecteur désireux d'en savoir plus sur la description et l'histoire de cette cavité peut utilement se reporter à "Karstory" (décembre 1979) et à "Clair Obscur" (2 articles en 1980).

En juin 1979, une très jolie grotte est découverte à Godinne; en octobre elle est protégée par une porte. De par l'abondant et remarquable concrétionnement qu'elle recelait, une protection était plus que justifiée; qu'importe finalement l'auteur de celle-ci.

Ayant été parmi les premiers à explorer la cavité, ayant pris à l'époque où elle était encore intacte une soixantaine de dias (septembre 1979), et ne l'ayant plus visitée durant un an et demi, j'étais particulièrement privilégié pour établir un bilan, un constat de l'état de conservation des richesses de la grotte. C'est ce que j'ai fait en compagnie du découvreur et de membres du SCB (Cathy, Johny, Pascal) le 28 février dernier.

Si, dans un premier temps, j'ai été satisfait et rassuré de la protection et du respect d'un règlement (un guidage mensuel encadré, 10 participants au maximum), je proclame aujourd'hui à quiconque veut bien m'entendre que cette grotte a été confiée à des pseudos spéléologues totalement incompétents et irrespectueux.

Je n'attaque pas ici le détenteur officiel de la clé (Monsieur Latour de Godinne).

Je comprends aisément pour l'avoir vécu qu'il n'est pas possible pour une même personne de faire tous les guidages dans une même ca-

tivité. Ce comportement fastidieux finit par lasser voir dégoûter le spéléologue. C'est pourquoi Monsieur Latour a (hélas) fait confiance aux membres de son équipe et les a laissés entreprendre les visites et guidages. Ce sont ces soi-disants spéléos que j'attaque ici. Pourquoi ? ... parce qu'ils n'ont pas empêché les dégradations suivantes :

- En 1979, les parois de la galerie du Buisson qui mène au P 8 d'accès à la grande galerie étaient blanches et intactes. Il faut savoir que cette galerie est large de 1 à 2 mètres et qu'il est donc facile en marchant au milieu de ne pas toucher les parois !!  
1981 : sur plusieurs mètres de long et jusqu'à hauteur d'épaule, les deux parois sont brunes de glaise. Il ne s'agit pas d'un simple dépôt d'argile sèche détachée des texairs et qui vient se coller aux parois mais bien le résultat évident du frottement des combinaisons.
- En 1979, la corde du P 8 était amarrée sur une grosse concrétion brune au bord du vide; la miséricorde se faisait sur une grosse barre de fer solidement enfoncée au centre de la galerie quelques mètres en arrière. Pour la sécurité, un "spitage" s'avérait nécessaire.  
1981 : les spits sont plantés .. mais comment !!! Le premier est beaucoup trop loin du puits, le second trop haut (1,80 m au-dessus de la margelle). Ironie, ce second spit destiné à obtenir un amarrage plein vide est mal placé car au niveau de la margelle, il y a de multiples frottements !! Hélas, il n'y a pas que le défaut technique ... En effet, pour mousquetonner le second spit, il faut s'appuyer du corps sur la paroi jadis blanche; à la remontée, comme le prouvent de multiples traces, nombre de visiteurs ont frotté leurs combinaisons sur la paroi jusqu'au premier point d'amarrage.  
La solution combinant l'ef-

ficacité technique et la minimisation des déprédations eut consisté à placer le premier soit à 1 mètre du sol, à 50 cms de la margelle et le second spit juste sous celle-ci; ce qui supprime le frottement et réduit sérieusement l'espace pouvant être sali puisque sous la margelle, la paroi est brune d'origine.

- En 1979, au début de la galerie de la Pyramide (à gauche du puits), il y avait quatre gours blancs au pied d'une grosse colonne; on les évitait aisément par la droite.  
1981 : il n'y a plus un cm<sup>2</sup> de blanc, ces gours sont entièrement maculés de boue.
- En 1979, en accédant à la salle du Champ de Bataille, on passait sur un plancher stalagmitique garni de plusieurs chandelles naissantes hautes de 2 à 10 cms. Ce plancher était un passage inévitable, il fallait le fouler pour continuer; mais en passant à gauche, on ne détruisait qu'un minimum : de 30 à 30 cms vu la largeur d'1 à 2 mètres de ce plancher.  
1981 : il reste un plancher de glaise sur 2 mètres de large !!
- En 1979, dans la salle de l'Enfance, une large niche sur la droite recevait une multitude de fistuleuses et excentriques, seules trois ou quatre d'entre elles gisaient naturellement sur le sol.  
1981 : la passion photographique aidant sans doute au massacre, on trouve une trentaine de ces fistuleuses par terre; le tableau est solidement dégarni. Cette jungle de concrétions n'est plus qu'une maigre savane.
- En 1979, la Salle Immaculée qui devait son nom à la splendeur qu'elle renfermait, était une large et haute coulée semblable à un tapis étincelant de neige fraîche.  
Seule une trace de 30 cms de large ternissait le bord droit de cette merveille.

1981 : la trace fait maintenant de 70 à 80 cms de large, autant d'empiètement boueux sur ce tapis immaculé. De plus, un COH a posé ses deux mains boueuses sur la coulée !!

- En 1979, la salle du Mort-Ru doit son nom à la présence du lit, asséché et concrétionné en blanc très pur, d'un ruisseau large de 40 cms et long de 3 mètres.

Ce blanc éclatant contraste avec le sol terreux du reste de la salle.

1981 : il n'y a plus de lit de ruisseau mais une surface unie de terre !!

- En 1979, dans le fond de la cavité, une salle, avec petit lac et large coulée blanche s'y jettant, attend son premier visiteur. 1981 : la salle est découverte, la coulée est salie sur toute sa largeur alors qu'il était possible de l'éviter en marchant plus à gauche dans 5 cms d'eau ...

- En 1979, dans la Salle Immaculée toujours, trois chandelles translucides bordent le côté droit du laminoir d'accès.

1981 : deux de ces chandelles sont recouvertes de terre.

POURQUOI ???

Enfin, nous avons trouvé des dizaines de morceaux de bougies ayant servi d'éclairage lors de la désobstruction du nouveau réseau. Imaginons la quantité de noir de fumée dégagée par ces bougies ...

Pendant treize mois, la porte d'entrée n'a subi aucun dommage; en décembre 1980, quelqu'un force le cadenas et visite la grotte. Monsieur Latour s'empresse de replacer un nouveau cadenas mais un mois plus tard, la grotte est à nouveau ouverte et d'une manière radicale cette fois; l'anneau soudé sur la porte et destiné à recevoir le cadenas est scié !!

Devant de telles pratiques, la réaction idéale eût été de modifier le système de fermeture et pour ce faire, de contacter les spécialistes de la FNSA et du CPL (et ceci n'est pas péjoratif) Ceux-ci auraient rapidement

trouvé un système plus compliqué.

Or, rien n'a été fait et voici quatre mois que la cavité est ouverte au premier venu. Lors de l'une de nos visites chez Monsieur Latour, nous lui avons demandé quelle était sa position. Celui-ci se désintéresse à présent de la grotte et il n'entre plus dans ses intentions de continuer à la protéger. Il ne voit que deux solutions : soit la laisser ouverte, soit l'obturer totalement.

Toujours est-il que depuis plusieurs mois, c'est la première solution qui est appliquée..

A priori, on peut penser que Monsieur Latour se désintéresse de la grotte à présent; en effet, il n'est plus motivé pour continuer ce travail et un autre facteur important explique sa conduite.

A plusieurs reprises, Monsieur Latour et Monsieur Vilain, le propriétaire, ont été victimes d'actes de vandalisme. Dans un premier temps, ils ont été peu importants mais l'on constate une escalade de ces actions qui n'auront finalement pour résultat que de pousser à la fermeture de la grotte. Il faut noter que les revendications de ces déprédateurs ne sont pas connues, la grotte n'est peut-être qu'un prétexte ?...

En janvier 1981, en l'absence de Monsieur Vilain, sa demeure est entièrement retournée sens dessus-dessous : meubles renversés, tiroirs vidés, tableaux décrochés, huile de vidange répandue sur le sol de la cave au grenier ...

Devant de telles pratiques, Monsieur Latour reste interdit et n'ose plus refermer la cavité ... on le comprend aisément.

Personnellement, je vois deux solutions : soit fermer totalement la grotte, soit confier la protection de manière moins personnelle à un club. De la sorte, les vandales n'auront plus l'occasion de s'attaquer à des personnes en particulier.

Et même, pourquoi pas, nommer un club responsable et détenteur de la clé dans chaque fédération afin de limiter au maximum les possibilités d'actes de vandalisme.

En désolidarisant Monsieur Lacour et Monsieur Vilain de la cavité et de ses protecteurs, en montrant nettement qu'ils n'ont plus aucune responsabilité dans la protection, les vandales n'auront plus aucune raison de s'y attaquer.

Souhaitons toutefois que, si cette solution est appliquée, la protection soit confiée cette fois à des personnes compétentes et conscientes de leurs responsabilités; qu'elles réalisent que cette tâche est une véritable mission pleine d'ambiguïtés (protéger mais aussi ouvrir ...)

Bien que ternie, la grotte des Trois reste un joyau parmi les plus remarquables de Belgique.

Le tam-tam fonctionne vite parmi les spéléos, car, lors de notre séjour à Mont fin février, nous avons rencontré un groupe de spéléos hollandais cherchant l'orifice de la grotte !!! Aux dires de Monsieur Boden (l'un des trois découvreurs), depuis la fin janvier, de nombreux groupes visitent la grotte même en semaine.

Il va sans dire qu'une situation semblable se perpétuant pendant quelques mois aura vite fait d'achever le carnage. Aussi, devant l'absence de réaction du responsable, et lors d'un passage à Godinne le 7 mars dernier, nous avons refermé la porte et recouvert celle-ci de gros blocs, cailloux et d'une certaine quantité de terre.

Dans l'alternative où il adviendrait que dans l'avenir nous ayons à nous occuper de la protection de la Grotte des Trois, il est certain que des mesures seraient prises pour sa protection en cas de nouvelles effractions; je songe en particulier à un système qui aurait pour résultat d'obtenir l'entrée en cas de forçement de la porte mais il serait malheureusement regrettable d'en arriver là.

Richard Grebeude  
Publication Karst Story

# Affaires à suivre...

introduit alors un recours de vant la Cour d'Appel de Liège. Celle-ci, après avoir consacré 6 audiences à cette affaire, a rendu son arrêt le 10 juin dernier, déclarant notre plainte **NON RECEVABLE**.

Après consultation et accord de notre partenaire INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE (qui assume la charge financière de cette action), nous avons immédiatement décidé de nous pourvoir en Cassation et en avons chargé notre avocat, Me Martin DENYS.

**puits  
du Tournaisis**

## une menace

Dans la région de Tournai, ON trouve une forte densité de puits naturels : une nappe aquifère et calcaire

est exploitée intensivement : des vides se créent, créant des appels des couches superficielles : le sol est donc instable.

"ON le savait avant la construction de l'Autoroute LILLE-MONS. Malgré l'avis formellement défavorable du professeur G,

Mortelmans et de moi-même, quant au tracé actuel de l'Autoroute, ON l'a établie sur la région la plus malsaine du point de vue hydrogéologique. Evidemment, les géologues ne sont consultés que pour avis, mais ON décide. ON passe, l'Autoroute reste.

Comble ! Dans cette région malsaine bien connue des gens de l'endroit, ON a fait des lotissements résidentiels. Le prix des terrains était si intéressant et les lotissements si profitables. ON en a profité pour dresser un plan de secteur pour lequel l'Urbanisme n'a pas consulté le Service Géologique de Belgique. ON n'y avait surtout pas intérêt. Grâce au plan de secteur, de pimpantes villas continuent à s'ériger dans cette région dangereuse jusqu'au moment imprévisible où l'un ou l'autre des nouveaux propriétaires verra sa propriété engloutie par un accident hydrogéologiquement prévisible. Gare au moindre défaut d'écoulement ou à toute rupture accidentelle de conduite d'eau."

Ce texte a été extrait d'une publication de R. Legrand du Service Géologique de Belgique.



## Lyell et Rosée

Tout récemment, le Bulletin d'information des Chercheurs de la Wallonie publiait le récit des derniers événements concernant les grottes classées de Lyell et Rosée.

Après le classement intervenu en date du 8 juillet 1977, il restait encore à obtenir la libre disposition du site à des fins scientifiques, ce qui ne pouvait se faire qu'après acquisition par l'Etat, la Province ou la Commune. Or, CARMEUSE réclame à l'Etat un dédommagement de plusieurs centaines de millions en couverture du préjudice subi à la suite du classement d'une carrière en cours d'exploitation.

Il importe donc, pour que ce rachat puisse être réalisé à un prix abordable, d'obtenir que la valeur en soit calculée sur base du prix de terrains non industriels.

C'est dans ce but qu'INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE et les CHERCHEURS DE LA WALLONIE ont tenté contre CARMEUSE une action visant à faire établir l'illégalité de l'exploitation entamée par cette Société alors qu'elle n'était pas en possession du permis de modifier le relief du sol.

Un jugement du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Huy, en date du 15.6.78, ayant déclaré notre plainte recevable, CARMEUSE a

## vente de concrétions ?

Vous voyez des concrétions mises en vente ? Vous pouvez intervenir en faisant dresser un constat de police et porter plainte sur base de la loi du 12 JUILLET 1973 sur la conservation de la nature, dont voici un extrait :

Chapitre Ier - Dispositions générales.

Article Ier. La présente loi tend à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité de l'environnement naturel par des mesures de protection de la flore et de la faune, de leurs communautés et de leurs habitats, ainsi que du sol, du sous-sol, des eaux et de l'air.

La présente loi ne vise pas à réglementer l'exploitation agricole et forestière.

La CNPSS a déjà porté plainte, il y a quelque temps, contre un magasin bruxellois, ce qui a provoqué la saisie des concrétions par le Parquet.

Seules nos interventions répétées peuvent aboutir à préserver les concrétions dans leur site naturel, là où elles apparaissent dans toute leur beauté..

# Avant qu'il ne soit trop tard



Un dépotoir dans un chantoir ?  
Une autoroute condamnant une grotte, un projet d'égout vers votre trou favori ?  
Une grotte ne vit qu'une seule fois et vous le savez !  
N'hésitez pas à contacter la C.N.P.S.S. grâce au réseau des téléphones verts, nous verrons ensemble ce que nous pouvons faire.

Téléphones verts : S.O.S. GROTTES

02/736.02.29

(pendant les heures de bureau)

02/375.02.10

02/672.97.98

## cotisations 82

Versez dès aujourd'hui votre cotisation annuelle de 200 fr. (si vous souhaitez être membre actif)

Pour nous soutenir financièrement, La cotisation membre d'honneur s'élève à 1000 fr.

Suggérez à votre club ou association de se faire membre. La cotisation de groupe est de 800 fr.

Pour les fédérations membres de la CNPSS : 5000 fr.  
Les cotisations se font au compte 068/0439320/34 del'asbl CNPSS. Elles comprennent l'abonnement à notre périodique "l'écho de l'égout" et l'envoi des convocations et des rapports de réunions. Les groupements bénéficient du prêt de l'exposition et des films.  
Nous mettrons prochainement en vente les autocollants réalisés par Franquin et Walthery, que vous pouvez nous aider à diffuser.

*Nous souhaitons que les informations contenues dans l'Echo de l'Egout soient diffusées le plus largement possible.  
Elles peuvent donc être reprises librement dans d'autres publications.  
Nous vous demandons seulement de citer la source.*